

Image not found or type unknown



Loyés commerciaux impayés mais vente des murs

Par **amazonus**, le **05/06/2010** à **21:02**

Bonjour, je viens vers vous pour savoir si je suis propriétaire d'un fond de commerce que j'ai mis en gérance, mais à l'époque où je l'exploitais je n'ai pas pu à un moment donné honorer mes loyers, à ce jour le propriétaire des murs vend ses murs. donc ma question est: lorsque la vente sera officielle et achevée serai-je toujours redevable des loyers impayés? Quels sont mes risques si je suis redevable et que je ne fais rien? merci pour vos réponses.